
**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE
5 OCTOBRE 2011
À 19 h 30**

SONT PRÉSENTS :

*Monsieur Pierre-André Taddéo, conseiller, siège # 1
Monsieur Michel Mainville, conseiller, siège # 2
Madame Julie Lussier, conseillère, siège # 3
Madame Gisèle Simard, conseillère, siège # 4
Monsieur Daniel Meunier, conseiller, siège # 5
Monsieur Sébastien Raymond, conseiller, siège # 6*

Est également présente, madame Nancy Fortier, directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1. *Constatation du quorum et ouverture de la séance*
- 1.2. *Adoption de l'ordre du jour*
- 1.3. *Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 septembre 2011*
- 1.4. *Dons, cotisations et formations*
- 1.5. *Appui à Otterburn Park*
- 1.6. *Projet Internet rural haute vitesse*
- 1.7. *Demande de subvention au pacte rural*
- 1.8. *Servitudes de passage*

2. FINANCES

- 2.1. *Approbation des comptes payés et à payer*
- 2.2. *Paiement honoraires d'avocats dossiers 36 586, 44 751 et 44 794*
- 2.3. *Approbation du budget 2012 de l'A.I.B.R.*
- 2.4. *État comparatif au 30 septembre 2011*

3. TRAVAUX PUBLICS

- 3.1. *Demande au MTQ / Ajout panneau frein moteur*
- 3.2. *Expertise salle de l'institut Canadien (SIC) par Michelle Décarry*

4. URBANISME

- 4.1. *Mandat CSP/aménagement des espaces verts*

5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

- 6.1. *Demande d'entretien cours d'eau Desgranges*
- 6.2. *Demande d'entretien branche # 10 du ruisseau de l'Église*

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1. *Approbation du programme de prévention incendie*

8. RÈGLEMENTS

- 8.1. *Adoption du règlement 277-11-005 concernant les règles de base en sécurité incendie*
8.2. *Avis de motion du règlement 277-11-006 déterminant le code d'éthique et de déontologie des élus*
8.3. *Avis de motion 277-11-007 concernant la sécurité, la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu*
8.4. *Avis de motion du règlement 277-11-008 décrétant un emprunt et une dépense pour le développement domiciliaire*
8.5. *Adoption du second projet règlement 277-96-029-II modifiant la zone et les usages de la zone ACb-1*

9. RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

En l'absence de monsieur le maire, monsieur Sébastien Raymond, conseiller présidera l'assemblée. Il constate le quorum et ouvre la séance à 19h30.

2011-10-193 **1.2. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierre-André Taddéo
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée

2011-10-194 **1.3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 septembre 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Mainville
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Daniel Meunier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 7 septembre 2011

Adoptée

2011-10-195 **1.4. Dons, cotisations et formations**

ATTENDU la demande de commandite de l'Association de la Vallée du Richelieu en Déficience intellectuelle (L'A.V.R.D.I.) d'assister à une soirée bénéfice qui se tiendra au Centre culturel de Beloeil, le 28 octobre prochain;

ATTENDU la formation proposée par le Réseau des élues municipales de la Montérégie Est (RÉMME) sur la communication et la résolution de conflits;

ATTENDU la formation offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) concernant la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierre-André Taddéo

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Michel Mainville

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité procède à l'achat d'un billet au coût de 30 \$ pour la soirée bénéfice de l'A.R.V.D.I et délègue madame Gisèle Simard pour représenter la municipalité lors de cette soirée.

QUE la municipalité autorise les conseillères madame Gisèle Simard et madame Julie Lussier à assister à la formation offerte par le RÉMME et assume les frais d'inscriptions fixés à 30 \$ par personne.

QUE la municipalité autorise madame Nancy Fortier, directrice générale à participer à la formation offerte par l'ADMQ et assume les frais d'inscription fixés à 130 \$ plus les taxes applicables.

ATTENDU QU'il y a des crédits disponibles pour ces dépenses aux postes budgétaires 02-110-00-311, 02-110-00-419 et 02-130-00-454.

Adoptée

2011-10-196 1.5. Appui à Otterburn Park

ATTENDU QUE la ville d'Otterburn Park travaille afin de réaliser un projet de renaturalisation des berges de la Pointe-Valaine;

ATTENDU QUE la ville envisage la possibilité d'enlever une pointe de terre qui a été créée avec des débris et autres matières par le ministère des Transports du Québec suite à la réfection du chemin des Patriotes dans les années 60;

ATTENDU QUE cette pointe provoque des effets néfastes sur l'écoulement des eaux ainsi que sur les alluvions qui sont transportées par les ruisseaux, ayant comme conséquence la disparition de la plage;

ATTENDU QUE la ville d'Otterburn Park sollicite l'appui financier du gouvernement pour les aider financièrement à réaliser ce projet d'envergure;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Gisèle Simard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierre-André Taddéo

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu appui la ville d'Otterburn Park dans ses démarches de sollicitation auprès des partenaires gouvernementaux afin de renaturaliser les berges de la Pointe-Valaine.

Adoptée

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu travaille depuis plusieurs mois, de concert avec les autres municipalités rurales de la MRC de La-Vallée-du-Richelieu : Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Jean-Baptiste, pour rendre accessible Internet haute vitesse à l'ensemble des citoyens de leur territoire respectif;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC de La Vallée-du-Richelieu a adopté une résolution de principe à l'effet qu'elle délègue aux municipalités la compétence pour procéder à un appel d'offres pour le projet d'Internet rural haute vitesse;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu accepterait d'être porteuse du dossier pour ledit projet et d'aller en appel d'offres pour la desserte d'un service d'Internet haute vitesse pour les municipalités participantes au projet;

ATTENDU QUE l'appel d'offre n'engage à rien la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu et que suite à l'analyse des soumissions, celle-ci aura à se positionner à nouveau sur ce dossier pour décider de la suite;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julie Lussier
APPUYÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que le Conseil municipal de la Municipalité Saint-Charles-sur-Richelieu confirme par la présente résolution, son engagement à participer audit projet, accepte que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu soit porteuse dudit projet et lui délègue sa compétence pour aller en appel d'offres suivant sa politique de gestion contractuelle en vigueur, pour la desserte d'un service d'Internet haute vitesse et l'autorise à signer tous documents en rapport à ce projet pour lesdites municipalités participantes au projet.

Que la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu ainsi qu'aux autres municipalités participantes aux fins de les informer des présentes décisions du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.

Qu'une copie de la présente résolution soit également transmise à la MRC et au CLD de La Vallée-du-Richelieu pour les mêmes fins.

Adoptée

ATTENDU QUE la municipalité désire présenter deux (2) projets dans le cadre du Pacte rural;

ATTENDU QU'un des projets est présenté en partenariat avec la Fabrique de Saint-Charles-sur-Richelieu et consiste à l'aménagement paysager de la façade de l'église, la création d'un stationnement sur le terrain de la Fabrique et la réfection de la rampe de mise à l'eau;

ATTENDU QUE l'autre projet consiste à l'aménagement d'un parc, du rond-point et de l'entrée cochère dans le futur développement domiciliaire;

ATTENDU QUE les deux projets répondent aux orientations stratégiques de la politique nationale de la ruralité et aux axes de développement privilégiés établis par la MRC de la Vallée du Richelieu;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julie Lussier
APPUYÉ PAR monsieur Daniel Meunier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PRÉSENTER les deux projets tels que proposés dans le cadre du programme de subvention Pacte rural et d'autoriser madame Nancy Fortier, directrice générale à signer tous les documents relatifs à ces demandes de subvention.

Adoptée

ATTENDU la phase 1 du futur développement domiciliaire;

ATTENDU QUE suite à l'élaboration des plans et devis pour la construction des infrastructures municipales, des servitudes de passage sont à conclure pour deux propriétés;

ATTENDU QUE les propriétaires ont déjà signé une entente de principe afin de concéder à la municipalité les servitudes de passage requises;

ATTENDU QUE l'acquisition de ces servitudes sera dédommagée aux mêmes coûts que les servitudes négociés lors des travaux d'implantation du réseau d'égout soit 5 \$ pour chaque mètre carré;

ATTENDU QU'il est impératif de conclure ces servitudes le plus rapidement possible;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julie Lussier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE MANDATER la notaire Marie-Hélène Archambault pour la préparation des actes de servitudes.

D'ASSUMER tous les coûts reliés à ces acquisitions de servitudes comprenant notamment le coût d'acquisition, les frais notariés et d'enregistrement estimé à 450 \$ chacun.

D'AUTORISER monsieur Denis Millier, maire et madame Nancy Fortier, directrice générale à signer tout document relié à ces transactions.

ATTENDU QU'il y a des crédits disponibles pour cette dépense au poste budgétaire 02-190-00-419.

Adoptée

2. FINANCES

2.1. Approbation des comptes payés et à payer

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierre-André Taddéo

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Michel Mainville

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER, la liste des comptes payés et à payer en date du 5 octobre, telle que présentée soit :

1. Les dépenses incompressibles au montant de 42 913.28\$;
2. Les dépenses autorisées par la directrice générale au montant de 3 037.76 \$;
3. Le paiement des fournisseurs figurant sur la liste au montant de 218 641.42\$;
4. Le paiement des résolutions antérieures au montant de 4 425.48 \$;
5. Les salaires des membres du Conseil au montant de 2 611.75 \$;
6. Les salaires du mois de septembre pour la rémunération des pompiers au montant de 3 440.42\$;
7. Les salaires du mois de septembre (au 5 octobre) pour la rémunération des employés municipaux au montant de 12 310.17\$.

ATTENDU QU'il y a des crédits disponibles pour ces dépenses.

Adoptée

2011-10-201

2.2. Paiement honoraires d'avocats dossiers 36 586, 44 751 et 44 794

ATTENDU les poursuites entre Michel Lessage contre des élus municipaux et la municipalité (dossiers : 44 751 et 44 794);

ATTENDU les poursuites de monsieur Jean René Cornellier contre la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu (dossiers : 36 586);

ATTENDU les factures reçues pour le travail des procureurs jusqu'au 30 septembre 2011;

ATTENDU QUE pour se défendre, la municipalité doit engager des frais d'avocats;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Michel Mainville
APPUYÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard
ET UNANIMENT RÉSOLU

DE PAYER les factures suivantes ;

- numéro 193039 au montant de 1 462 \$ plus taxes pour le dossier 44 751
- numéro 193040 au montant de 1 142,50 \$ plus taxes pour le dossier 44794
- numéro 194631 au montant de 51,49 \$ plus taxes pour le dossier 36 586
- numéro 195101 au montant de 1 489,50 \$ plus taxes pour le dossier 44 751
- numéro 195102 au montant de 6 330,37 \$ plus taxes pour le dossier 44794

ÉTANT ENTENDU QUE ces factures seront transmises à la MMQ, compagnie d'assurances pour remboursement.

ATTENDU QU'il y a des crédits disponibles pour ces dépenses au poste budgétaire 02-190-00-412.

Adoptée

2011-10-202

2.3. Approbation du budget 2012 de l'A.I.B.R.

ATTENDU la présentation du budget 2012 de l'A.I.B.R. (Aqueduc Intermunicipal du Bas Richelieu) aux maires dont les municipalités sont membres de cette Régie de l'eau;

ATTENDU un budget d'opérations prévisionnel équilibré pour 2012 de 4 033 063 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierre-André Taddéo
APPUYÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉPOSER officiellement le budget 2012 de l'A.I.B.R..

D'ACCEPTER les prévisions budgétaires telles que présentées.

Adoptée

2011-10-203

2.4. État comparatif au 30 septembre 2011

La directrice générale fait le dépôt des états comparatifs pour les mois de janvier à septembre 2011 conformément aux dispositions de l'article no 176.4 du Code municipal. Chaque membre du conseil ayant reçu une copie.

3. TRAVAUX PUBLICS

2011-10-204

3.1 DEMANDE AU MTQ / AJOUT PANNEAU FREIN MOTEUR

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande formulée par des citoyens pour l'installation d'un panneau de signalisation suggérant de ne pas utiliser le frein moteur dans le Grand Rang;

ATTENDU QUE l'endroit visé par la demande est sous juridiction provinciale, donc relève du Ministère des transports;

ATTENDU QUE la municipalité ne peut ajouter de signalisation sur des routes qui ne sont pas sous sa juridiction;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierre-André Taddéo

APPUYÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DEMANDER au ministère des transports du Québec d'installer des panneaux de signalisation « Merci de ne pas utiliser le frein moteur » sur le Grand Rang entre le 3^e et le 4^e rang.

Adoptée

2011-10-205

3.2 Expertise salle de l'institut Canadien (SIC) par Michelle Décary, architecte

ATTENDU QUE la municipalité a demandé une offre de service à Michelle Décary, architecte pour l'évaluation des bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE suite à l'offre déposée, le conseil désire se prévaloir qu'en partie des services offerts;

ATTENDU QUE suite à des discussions avec madame Décary, il est possible d'effectuer une expertise sur la structure de la Salle de l'Institut Canadien et de proposer un accès universel pour les toilettes;

ATTENDU QUE le rapport demandé comprendra entre autre une expertise concernant les problématiques et une estimation du coût des travaux ;

ATTENDU QU'un plan sommaire de l'aménagement proposé donnant accès aux toilettes sera également déposé ainsi qu'un estimé des coûts;

ATTENDU QUE le rapport demandé sera déposé avant le 15 novembre afin d'avoir en main toutes les données nécessaires pour la période budgétaire;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julie Lussier

APPUYÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE CONFIER le mandat à madame Michelle Décary, architecte au montant de 3 500 \$ plus les taxes applicables afin de réaliser le mandat donné.

ATTENDU QU'il y a des crédits disponibles pour cette dépense au poste budgétaire 02-190-00-419.

Adoptée

4. URBANISME

2011-10-206

4.1. Mandat CSP/aménagement des espaces verts

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a donné un mandat à la firme CSP pour l'aménagement des espaces verts situés dans la phase 1 du développement domiciliaire;

ATTENDU QUE la firme CSP a réalisé la première étape du mandat à savoir la conception de l'aménagement;

ATTENDU QUE la firme CSP a effectué une présentation sommaire du plan d'aménagement;

ATTENDU QUE quelques modifications sont à prévoir mais que l'ensemble du projet correspond aux objectifs fixés;

ATTENDU QU'il est possible pour la municipalité de moduler le projet en phases;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierre-André Taddéo

APPUYÉ PAR madame Julie Lussier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE CONFIRMER à la firme CSP la réalisation de la deuxième étape de l'offre de service qui consiste à la conception des plans et devis finaux et à l'élaboration du bordereau de soumission.

ATTENDU QU'il y a des crédits disponibles pour cette dépense au poste budgétaire 02-190-00-419.

Adoptée

5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

2011-10-207

6.1. Demande d'entretien cours d'eau Desgranges

ATTENDU QU'une demande d'entretien du cours d'eau Desgranges a été transmise à la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu;

ATTENDU que le rapport de Madame Julie Thibodeau, coordonnatrice aux cours d'eau de la M.R.C. de la Vallée du Richelieu confirme le besoin d'entretien du cours d'eau Desgranges;

ATTENDU QUE le cours d'eau Desgranges est situé de part et d'autre du Grand Rang, à la hauteur de la limite des municipalités de Saint-Charles-sur-Richelieu dans la MRC de La Vallée-du-Richelieu et de la Présentation dans la MRC des Maskoutains se trouvant par conséquent sous la juridiction du Bureau des délégués de ces deux MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Daniel Meunier

APPUYÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu demande à la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu et de la M.R.C. des Maskoutains de procéder à l'entretien du cours d'eau Desgranges.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu est favorable à ce que les bassins de drainage bénéficiant des travaux éventuels dans le cours d'eau Desgranges soient déterminés par des professionnels mandatés à cette fin et aux frais de la municipalité, avec une marge d'erreur d'au plus 10% et s'engage à fournir sur demande les extraits de matrice graphique et les rôles d'évaluation permettant l'identification des propriétaires intéressés.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu accepte d'assumer tous les frais relatifs à l'entretien demandé pour les superficies contributives situées sur son territoire et prévoit les répartir au prorata des superficies contributives au bassin versant ($\pm 10\%$).

Adoptée

2011-10-208 **6.2. Demande d'entretien branche # 10 du ruisseau de l'Église**

ATTENDU QU'une demande d'entretien de la branche #10 du ruisseau de l'Église a été effectuée;

ATTENDU QUE le cours d'eau en question est situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE les cours d'eau sont sous la juridiction de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierre-André Taddéo

APPUYÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu demande à la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu d'évaluer la pertinence et les travaux à effectuer pour le cours d'eau cité.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu est favorable à ce que les bassins de drainage bénéficiant des travaux éventuels dans la branche #10 du ruisseau de l'Église soient déterminés par des professionnels mandatés à cette fin et aux frais de la municipalité, avec une marge d'erreur d'au plus 10 % et s'engage à fournir sur demande les extraits de matrice graphique et les rôles d'évaluation permettant l'identification des propriétaires intéressés.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu accepte d'assumer tous les frais relatifs à l'entretien demandé pour les superficies contributives situées sur son territoire et prévoit les répartir au prorata des superficies contributives au bassin versant ($\pm 10\%$).

Adoptée

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2011-10-209 **7.1. Approbation du programme de prévention incendie**

ATTENDU que la MRC de la Vallée du Richelieu a rédigé un programme de prévention incendie pour les municipalités;

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risque en matière d'incendie;

ATTENDU que pour répondre aux orientations du schéma, des visites d'inspections résidentielles seront effectuées par les pompiers de Saint-Charles-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE le programme de prévention incendie est un outil de travail et de références pour les pompiers lors des visites d'inspection;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julie Lussier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le programme de prévention incendie tel que rédigé par la MRC de la Vallée du Richelieu.

Adoptée

2011-10-210 **8. RÈGLEMENTS**

8.1. Adoption du règlement 277-11-005 concernant les règles de base en sécurité incendie

ATTENDU l'avis de motion donné lors de la séance régulière du 7 septembre 2011 par madame la conseillère Julie Lussier;

ATTENDU QUE le présent règlement décrète les règles de base en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE ce règlement est nécessaire compte tenu de l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risque et l'embauche d'un préventionniste régional;

ATTENDU QUE ce règlement est identique aux quatre municipalités desservies par le préventionniste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierre-André Taddéo

APPUYÉ PAR madame Gisèle Simard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement 277-11-005 concernant les règles de base en sécurité incendie.

Adoptée

2011-10-211 8.2. Avis de motion 277-11-006 déterminant le code d'éthique et de déontologie des élus

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sébastien Raymond qu'un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur.

Conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, Monsieur Sébastien Raymond, conseiller fait une présentation du futur code à l'assistance.

Conformément à l'article 445 du code municipal la secrétaire-trésorière et directrice générale est dispensée de faire lecture dudit règlement lors de son adoption.

2011-10-212 8.3 Avis de motion 277-11-007 concernant la sécurité, la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu

Avis de motion est donné par madame la conseillère Gisèle Simard qu'un règlement concernant la sécurité, la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur.

Conformément à l'article 445 du code municipal la secrétaire-trésorière et directrice générale est dispensée de faire lecture dudit règlement lors de son adoption.

2011-10-213 8.4 Avis de motion du règlement 277-11-008 décrétant un emprunt et une dépense pour le développement domiciliaire

Avis de motion est donné par madame la conseillère Gisèle Simard qu'un règlement d'emprunt pour le développement domiciliaire sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur.

Conformément à l'article 445 du code municipal la secrétaire-trésorière et directrice générale est dispensée de faire lecture dudit règlement lors de son adoption.

2011-10-214 8.5 Adoption du second projet de règlement 277-96-029-II modifiant la zone et usages ACb- 1

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE les limites et les usages actuellement autorisés à l'intérieur de la zone ACb-1 ne répondent pas adéquatement à la problématique du secteur, limitant d'autant la mise en valeur de ce secteur de la municipalité;

CONSIDÉRANT les dispositions relatives aux usages protégés par droit acquis (à l'intérieur de la zone agricole), en vertu du schéma d'aménagement révisé de la MRC de la Vallée du Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion donné aux fins du présent règlement par Madame la conseillère Julie Lussier lors de la séance du Conseil tenue 7 septembre 2011;

CONSIDÉRANT la consultation publique qui a eu lieu le 5 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierre-André Taddéo

APPUYÉ PAR madame la conseillère Gisèle Simard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que le règlement numéro 277-96-029-II modifiant le règlement 277-96-029 sur le zonage soit et est adopté et qu'il soit et est décrété par le dit règlement ce qui suit:

Article 1.

Les limites de la zone ACb-1 sont modifiées, afin de clairement délimiter la propriété bénéficiant d'un droit acquis en matière de protection agricole, voir plan en annexe au présent règlement.

Article 2.

La grille de spécifications actuelles de la zone ACb-1 est abrogée et remplacée par une nouvelle grille de spécifications, en annexe au présent règlement.

Article 3.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Denis Millier, maire

Nancy Fortier, sec-trésorière, d.g.

ANNEXE 1 : Délimitation de la zone

Zone actuelle en noir

Marge de recul arrière (mètre)	10 m
Marge de recul latérale (mètre)	6 m
Coefficient d'emprise au sol (maximum)	0,5
Superficie minimale d'implantation au sol (Usages résidentiels, sans garage) (M ²)	84 m ²
Longueur de la façade	9 m
Largeur du bâtiment	8,5 m
AUTRES DISPOSITIONS	

9. *RAPPORT DES ÉLUS*

10. *PÉRIODE DE QUESTIONS*

2011-10-215

11. *LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE*

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

IL EST PROPOSÉ PAR *monsieur le conseiller Daniel Meunier*
APPUYÉ PAR *madame la conseillère Gisèle Simard*
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE *la séance soit close à 20H10.*

Sébastien Raymond
Conseiller et président d'assemblée

Nancy Fortier
Directrice générale et secrétaire-trésorière